



l'Accordéon Club 1938



Haut-Rhin - FRANCE

vous invite à sa
29^{ème} Marche Populaire Internationale

samedi 26 octobre,
dimanche 27 octobre 2019



Parcours de 5, 11 et 20 km

Membre de la FFSP n°F0619 – Visa FFSP 2019-68-247-T

Internet: <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr  [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

Partenaires de la FFSP



Groupama



Agrément ministériel national du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté
N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Informations pratiques

Départs & Arrivées : Salle Polyvalente – Rue du stade
68250 ROUFFACH – Haut-Rhin/France
GPS: lat.: 47,953934 / Long.: 7,296327

Horaires : Départs de 07:00 à 13:00 (20km) et 07:00 à 14:00 (5 et 11 km).
Arrivées limitées à 18:00.

Parcours : 5-11-20km sans difficultés particulières. Ouvert à tous.
Les enfants de -10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.



Buvettes, restaurations, bonne humeur et animations musicales!

Licence de participation: La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,00€**.
Portant les timbres de contrôles, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.



Pré-INSCRIPTIONS: avant le **13 octobre 2019**

INSCRIPTIONS : **M. Pierre HECHINGER**
1, rue de Bâle – 68250 ROUFFACH
Tel : 03.89.49.73.48 / 06.08.09.95.95
✉: hechinger.pierre@sfr.fr

Récompenses : Aux groupes de plus de 15 participants.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillements : Boissons et petites collations gratuites au 1^{er} contrôle.
Possibilités de restauration sur les parcours.

Important : Interdiction de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.



Premiers secours: Assurés par l'association.



URGENCES: 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques,
sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.